

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2823

13 octobre 2015

SOMMAIRE

Agramunt GP S.à r.l.	135458	Machine Plants 3 C S.A.	135500
BPI IX S.à r.l.	135491	Mado Invest S.A.	135500
CBB DEV 2 S.à r.l.	135504	Madrague General Partners (Lux) S.à r.l.	135495
Codenvy S.A.	135496	Mallinckrodt Windsor S.à r.l.	135495
Cognetas II Italy Holdings S.à r.l.	135503	Management et Services Urbains S.à r.l.	135496
Digital Services XLVIII Top-Holding S.C.Sp.	135493	Manimmolux S.A.	135500
Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A.	135472	Marine Locations S.A.	135502
KFA Holdings Luxco S.à r.l.	135471	Math Capital S.à r.l.	135499
Kosp Investissement S.A.	135471	MBM Lux S.A.	135502
Kozinet S.à r.l.	135476	Mediatrix S.à r.l.	135502
KPS LuxCo Sàrl	135487	Medina Financial Markets S.à r.l.	135499
Lagardere Travel Retail Luxembourg	135487	Memola & Partners S.A.	135503
La Pasta S.à r.l.	135504	MGM Carbon Portfolio S.à r.l.	135503
Laser Analytica	135492	Microstock Securitisation S.A.	135477
LB Dame LP S.à r.l.	135504	MOCON Luxembourg Sàrl	135503
Leconservateurluxembourgeois S.à r.l. SPF	135493	Mominvest S.A.	135504
Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l.	135491	Rapid Acquisition Luxco S.à r.l.	135492
Lou Coiffure S.à r.l.	135491	Research Invest Protocol S.A.	135500
Luxembourg Fund Partners S.A.	135491	Ridgefield Acquisition	135495
Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.	135492	Schahin Luxembourg Production S.à r.l.	135493
LUXFER - Industriehallenbau S.A.	135495	St James Investment S.A.	135502
		Trident Acquisition B S.à r.l.	135471

Agramunt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 199.603.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of August.

Before the undersigned Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lafalflour Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 10 Diomidous Street Alphamega -Akropolis Building, 3rd Floor, office 401, 2024 Nicosia, Cyprus registered with the Registrar of Companies under number HE 326790,

duly represented by Ms. Virginie Mangeon, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 17, 2015 in Nicosia.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Agramunt GP S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

6.7. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until such a sole owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed

resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. In case the Company has several classes of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) manager of each class is present or represented at the meeting.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote. In case the Company has several classes of managers, resolutions of the board of managers are adopted validly only if such majority contains the affirmative vote by one (1) manager of each class.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of at least two (2) managers or, as the case may be, (ii) by the signature of the sole manager or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor.

Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

1) LafafLOUR Limited, paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Total: twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) paid for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The prenamed sole shareholder, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Mr Leo H. Chen, born on November 11, 1951 in Hong-Kong SAR with professional address at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 4800, Houston, TX 77506, United States of America.
 - b) Mr Thierry Larroque, born on October 14, 1966 in Haguenau (France) with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - c) Mr Kenneth MacRae, born on 30 May 1962 in Richmond, United Kingdom, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The managers shall be appointed for an unlimited period of time.
4. The address of the Company's registered office is set at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant le soussigné Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lafaflour Limited, une «Limited company» constituée et existante sous les lois de Chypre, ayant son siège social à 10 Diomidous Street Alphamega - Akropolis Building, 3rd Floor, office 401, 2024 Nicosia, Chypre inscrite auprès du «Registrar of Companies» sous le numéro d'inscription HE 326790,

dûment représentée par Mlle Virginie Mangeon, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosia, le 17 août 2015;

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Agramunt GP S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfiques de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.7. Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des associés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de parts sociales doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital

social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Élection et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement qu'à la condition qu'au moins un gérant de chaque catégorie soit présent ou représenté à ladite réunion.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante. Dans l'hypothèse où la Société comprendrait plusieurs catégories de gérants, les décisions du conseil de gérance ne seront prises valablement qu'à la condition que la majorité des votes contienne le vote favorable d'au moins un gérant de chaque catégorie.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou, le cas échéant par (ii) la signature du gérant unique ou par (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans le cas où les associés nomment un ou plusieurs auditeurs indépendants (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution des commissaires aux comptes est supprimée.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) LafafLOUR Limited, susnommée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) pour une souscription à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales

Total: douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) payés pour douze mille cinq cents (12,500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Monsieur Leo H. Chen, né le 11 novembre 1951 à Hong-Kong SAR ayant son adresse professionnelle sise au 2800 Post Oak Boulevard, Suite 4800, Houston, TX 77506, Etats-Unis d'Amérique;

b) Monsieur Thierry Larroque, né le 14 octobre 1966 à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle sise au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Monsieur Kenneth MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sise au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. MANGEON, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015144563/708.

(150158408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

KFA Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.730.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer, en date du 20 août 2015 et avec effet immédiat, Monsieur Ian Boyland, résidant au 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler-la Tour, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Madame Kimberly Terjanian, gérant de catégorie A

Monsieur Michael Saulnier, gérant de catégorie A

Monsieur Keith Greally, gérant de catégorie B

Madame Anita Lyse, gérant de catégorie B

Monsieur Ian Boyland, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KFA Holdings Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015144924/20.

(150158189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Kosp Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 189.952.

—
- Il est pris acte que Monsieur Stéphane RUSPINI, né le 11 janvier 1975 à Gien en France, Administrateur de catégorie A, a changé d'adresse. Il réside désormais au 66, rue Eugène Labiche, F-92500 RUEIL MALMAISON.

Fait à Luxembourg, le 25 août 2015.

Certifié sincère et conforme

KOSP INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2015144925/12.

(150158200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Trident Acquisition B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.711.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 2 décembre 2014:

- Ancienne situation associée:

Summit Partners Venture Capital Fund II-B, L.P.: 25.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Trident Acquisition EAD, une société par actions, avec siège social en Bulgarie, Sofia 1000, Stolichna, 10, Tsar Osvoboditel Blvd., 3 ^{ème} étage, immatriculée au Registre de Commerce auprès de la Registry Agency sous le numéro 2033101530	25.000
Total	25.000

Luxembourg, le 27.8.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Trident Acquisition B S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015145691/22.

(150159242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.546.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of August.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Me Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, acting as the representative of the general partner of Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A. (hereinafter the “Company”), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.546, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 August 2013, under number 1915. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3 April 2015 under number 916,

pursuant to a power given by a resolution of the board of managers of the general partner of the Company dated 11 August 2015.

A copy of the minutes of said resolution, initialled “ne varietur” by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1915 on 8 August 2013.

2) According to article 5.1 of the articles of association of the Company, the Company's share capital is set at four hundred twenty-seven thousand six hundred fifty-one United States Dollars and sixty-two cents (USD 427,651.62), represented by (i) five million five hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-one (5,579,561) redeemable class A shares (the “Class A Redeemable Shares”), (ii) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B1 shares (the “Class B1 Redeemable Shares”), (iii) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B2 shares (the “Class B2 Redeemable Shares”), (iv) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B3 shares (the “Class B3 Redeemable Shares”), (v) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B4 shares (the “Class B4 Redeemable Shares” and together with the Class B1 Redeemable Shares, the Class B2 Redeemable Shares and the Class B3 Redeemable Shares, the “Class B Redeemable Shares”), (vi) nine hundred fifty-seven thousand five hundred twenty-seven (957,527) redeemable class C1 shares (the “Class C1 Redeemable Shares”), (vii) nine hundred fifty-seven thousand five hundred twenty-seven (957,527) redeemable class C2 shares (the “Class C2 Redeemable Shares”), (viii) nine hundred fifty-seven thousand five hundred twenty-seven (957,527) redeemable class C3 shares (the “Class C3 Redeemable Shares”), (ix) nine hundred fifty-seven thousand five hundred twenty-seven (957,527) redeemable class C4 shares (the “Class C4 Redeemable Shares” and together with the Class C1 Redeemable Shares, the Class C2 Redeemable Shares and the Class C3 Redeemable Shares, the “Class C Redeemable Shares” and together with the Class A Redeemable Shares and the Class B Redeemable Shares, the “Redeemable Shares”) and one (1) unlimited share (the “Unlimited Share”) with a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

3) According to article 6.1 of the articles of association of the Company, the authorised capital, excluding the share capital, is set at thirty-four million nine hundred eighty-seven thousand four hundred twenty United States Dollars and thirty-eight cents (USD 34,987,420.38), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred twenty thousand four hundred thirty-eight (499,920,438) Class A Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B1 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B2 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B3 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B4 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred twenty-four thousand three hundred six (374,824,306) Class C1 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred twenty-four thousand three hundred six (374,824,306) Class C2 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred twenty-four thousand three hundred six (374,824,306) Class C3 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and three hundred seventy-four million eight hundred twenty-four thousand three hundred six (374,824,306) Class C4 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

4) Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company, the general partner of the Company is authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to

such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders during a period of five (5) years from the date of publication of the articles of association of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5) In the resolutions of the board of managers of the general partner of the Company dated 11 August 2015, the board of managers has resolved (a) to increase the Company's share capital by an amount of two hundred thirty-eight United States Dollars (USD 238) so as to raise it from its current amount of four hundred twenty-seven thousand six hundred fifty-one United States Dollars and sixty-two cents (USD 427,651.62) up to four hundred twenty-seven thousand eight hundred eighty-nine United States Dollars and sixty-two cents (USD 427,889.62) through the issue of (i) five thousand nine hundred fifty (5,950) Class C1 Redeemable Shares, (ii) five thousand nine hundred fifty (5,950) Class C2 Redeemable Shares, (iii) five thousand nine hundred fifty (5,950) Class C3 Redeemable shares and (iv) five thousand nine hundred fifty (5,950) Class C4 Redeemable Shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and (b) to waive the preferential right of the existing shareholders to subscribe for such shares (the "Capital Increase").

6) The shares have been subscribed by Kaseya Global Ireland Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland, registered under number 545037, having its registered office at 2nd Floor, Commerzbank House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash.

The price payable for the shares, amounting to the aggregate amount of two hundred thirty-eight United States Dollars (USD 238) has been entirely allocated to the share capital of the Company.

7) As a consequence of the aforementioned Capital Increase, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The Company's share capital is set at four hundred twenty-seven thousand eight hundred eighty-nine United States Dollars and sixty-two cents (USD 427,889.62), represented by (i) five million five hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-one (5,579,561) redeemable class A shares (the "Class A Redeemable Shares"), (ii) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B1 shares (the "Class B1 Redeemable Shares"), (iii) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B2 shares (the "Class B2 Redeemable Shares"), (iv) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B3 shares (the "Class B3 Redeemable Shares"), (v) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B4 shares (the "Class B4 Redeemable Shares" and together with the Class B1 Redeemable Shares, the Class B2 Redeemable Shares and the Class B3 Redeemable Shares, the "Class B Redeemable Shares"), (vi) nine hundred sixty-three thousand four hundred seventy-seven (963,477) redeemable class C1 shares (the "Class C1 Redeemable Shares"), (vii) nine hundred sixty-three thousand four hundred seventy-seven (963,477) redeemable class C2 shares (the "Class C2 Redeemable Shares"), (viii) nine hundred sixty-three thousand four hundred seventy-seven (963,477) redeemable class C3 shares (the "Class C3 Redeemable Shares"), (ix) nine hundred sixty-three thousand four hundred seventy-seven (963,477) redeemable class C4 shares (the "Class C4 Redeemable Shares" and together with the Class C1 Redeemable Shares, the Class C2 Redeemable Shares and the Class C3 Redeemable Shares, the "Class C Redeemable Shares" and together with the Class A Redeemable Shares and the Class B Redeemable Shares, the "Redeemable Shares") and one (1) unlimited share (the "Unlimited Share") with a nominal value of one cent (USD 0.01) each. The Unlimited Share is held by the general partner (associé commandité). The Redeemable Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the "Shares".”

8) As a consequence of the aforementioned Capital Increase, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“**6.1.** The authorised capital, excluding the share capital, is set at thirty-four billion nine hundred eighty-seven thousand one hundred eighty-two United States Dollars and thirty-eight cents (USD 34,987,182.38), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred twenty thousand four hundred thirty-eight (499,920,438) Class A Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B1 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B2 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B3 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B4 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (374,818,356) Class C1 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (374,818,356) Class C2 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (374,818,356) Class C3 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and three hundred seventy-four million eight hundred eighteen thousand three hundred fifty-six (374,818,356) Class C4 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the General Partner is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to

such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.”

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to nine hundred fifty Euros (EUR 950.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois d'août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Maître Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, agissant en tant que représentant de l'associé commandité de Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A. (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.546, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1915, le 8 août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916, le 3 avril 2015,

en vertu d'un pouvoir donné par résolution du conseil de gérance de l'associé commandité de la Société en date du 11 août 2015.

Une copie du procès-verbal de ladite résolution, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en la capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1915, le 8 août 2013.

2) Selon l'article 5.1 des statuts de la Société, le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-sept mille six cent cinquante et un dollars américains et soixante-deux cents (USD 427.651,62), représenté par (i) cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante et une (5.579.561) actions rachetables de catégorie A (les «Actions Rachetables de Catégorie A»), (ii) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B1 (les «Actions Rachetables de Catégorie B1»), (iii) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B2 (les «Actions Rachetables de Catégorie B2»), (iv) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B3 (les «Actions Rachetables de Catégorie B3»), (v) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B4 (les «Actions Rachetables de Catégorie B4»), désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie B1, les Actions Rachetables de Catégorie B2 et les Actions Rachetables de Catégorie B3, les «Actions Rachetables de Catégorie B»), (vi) neuf cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-sept (957.527) actions rachetables de catégorie C1 (les «Actions Rachetables de Catégorie C1»), (vii) neuf cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-sept (957.527) actions rachetables de catégorie C2 (les «Actions Rachetables de Catégorie C2»), (viii) neuf cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-sept (957.527) actions rachetables de catégorie C3 (les «Actions Rachetables de Catégorie C3»), (ix) neuf cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-sept (957.527) actions rachetables de catégorie C4 (les «Actions Rachetables de Catégorie C4»), désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie C1, les Actions Rachetables de Catégorie C2 et les Actions Rachetables de Catégorie C3, les «Actions Rachetables de Catégorie C»), désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie A et les Actions Rachetables de Catégorie B, les «Actions Rachetables») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune.

3) Selon l'article 6.1 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social, est fixé à un montant de trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent vingt dollars américains et trente-huit cents (USD 34.987.420,38), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt mille quatre cent trente-huit (499.920.438) Actions Rachetables de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B4 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent vingt-quatre mille trois cent six (374.824.306) Actions Rachetables de Catégorie C1 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent vingt-quatre mille trois cent six (374.824.306) Actions Rachetables de Catégorie C2 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent vingt-quatre mille trois cent six (374.824.306) Actions Rachetables de Catégorie C3 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune et trois cent soixante-quatorze millions huit cent vingt-quatre mille trois cent six (374.824.306) Actions Rachetables de Catégorie C4 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune.

4) Selon l'article 6.1 des statuts de la Société, l'associé commandité de la Société est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5) Dans les résolutions du conseil de gérance de l'associé commandité de la Société en date du 11 août 2015, le conseil de gérance a décidé (a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-huit dollars américains (USD 238) afin de l'augmenter de son montant actuel de quatre cent vingt-sept mille six cent cinquante et un dollars américains et soixante-deux cents (USD 427.651,62) à quatre cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars américains et soixante-deux cents (USD 427.889,62) par l'émission de (i) cinq mille neuf cent cinquante (5.950) Actions Rachetables de Catégorie C1, (ii) cinq mille neuf cent cinquante (5.950) Actions Rachetables de Catégorie C2, (iii) cinq mille neuf cent cinquante (5.950) Actions Rachetables de Catégorie C3 et (iv) cinq mille neuf cent cinquante (5.950) Actions Rachetables de Catégorie C4, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et (b) sans réserver un droit préférentiel de souscription de ces actions pour les actionnaires existants (l'«Augmentation de Capital»).

6) Les actions ont été souscrites par Kaseya Global Ireland Limited, une limited liability company, existant sous les lois d'Irlande, immatriculée sous le numéro 545037, ayant son siège social au 2nd Floor, Commerzbank House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire.

Le prix à payer pour les actions d'un montant total de deux cent trente-huit dollars américains (USD 238) a été intégralement affecté au capital social de la Société.

7) En conséquence de l'Augmentation de Capital susmentionnée, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars américains et soixante-deux cents (USD 427.889,62), représenté par (i) cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante et une (5.579.561) actions rachetables de catégorie A (les «Actions Rachetables de Catégorie A»), (ii) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B1 (les «Actions Rachetables de Catégorie B1»), (iii) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B2 (les «Actions Rachetables de Catégorie B2»), (iv) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B3 (les «Actions Rachetables de Catégorie B3»), (v) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B4 (les «Actions Rachetables de Catégorie B4»), désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie B1, les Actions Rachetables de Catégorie B2 et les Actions Rachetables de Catégorie B3, les «Actions Rachetables de Catégorie B»), (vi) neuf cent soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-sept (963.477) actions rachetables de catégorie C1 (les «Actions Rachetables de Catégorie C1»), (vii) neuf cent soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-sept (963.477) actions rachetables de catégorie C2 (les «Actions Rachetables de Catégorie C2»), (viii) neuf cent soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-sept (963.477) actions rachetables de catégorie C3 (les «Actions Rachetables de Catégorie C3»), (ix) neuf cent soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-sept (963.477) actions rachetables de catégorie C4 (les «Actions Rachetables de Catégorie C4»), désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie C1, les Actions Rachetables de Catégorie C2 et les Actions Rachetables de Catégorie C3, les «Actions Rachetables de Catégorie C»), désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie A et les Actions Rachetables de Catégorie B, les «Actions Rachetables») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune. L'Action

de Commandité est détenue par l'associé commandité. Les Actions Rachetables et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «Actions».»

8) En conséquence de l'Augmentation de Capital susmentionnée, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **6.1.** Le capital autorisé, excluant le capital social, est fixé à un montant de trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-deux dollars américains et trente-huit cents (USD 34.987.182,38), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt mille quatre cent trente-huit (499.920.438) Actions Rachetables de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B4 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (374,818,356) Actions Rachetables de Catégorie C1 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (374,818,356) Actions Rachetables de Catégorie C2 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (374,818,356) Actions Rachetables de Catégorie C3 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune et trois cent soixante-quatorze millions huit cent dix-huit mille trois cent cinquante-six (374,818,356) Actions Rachetables de Catégorie C4 ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, l'Associé Commandité est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 août 2015. 2LAC/2015/19030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015144914/279.

(150158412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Kozinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.922.113,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144926/10.

(150157821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Microstock Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 199.583.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

IP INVEST PTE LTD, a limited private company, incorporated and existing under the laws of Singapore, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201512433C, having its registered office at 126 Joo Seng Road, #02-02, Gold Pine Industrial Building, Singapore (368355),

here represented by Mrs. Raissana BACAR, employee, residing professionally at 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the “Proxyholder”), by virtue of a proxy given under private seal on August 5, 2015; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is established a public limited liability company under the name “Microstock Securitisation S.A.”, qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the “Securitisation Act 2004”) and which shall be governed by the present articles of incorporation (the “Articles”) and by current Luxembourg laws, especially the Securitisation Act 2004 and the law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”), as amended.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Directors is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including intellectual property rights, securities of any kind and real estate property), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, (iii) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of any kind of real estate property and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may issue securities in registered or bearer form and a register of registered securities shall be kept at the registered office. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Capital - Shares

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at USD 39,000 (thirty-nine thousand US Dollars), represented by 39,000 (thirty-nine thousand) shares of USD 1 (one US Dollar) each (“Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and each a “Shareholder”.

Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Compartments

Art. 8. Compartments. The Board of Directors may create one or more compartments within the Company (the “Compartment” or the “Compartments”). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors, creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board of Directors, creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between Shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated, typically by the Board of the Company, as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors, having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. The Board of Directors may resolve (A) to deem, even a posteriori, i.e. after the time that they come into existence, certain rights of shareholders or creditors as rights having arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of two or more Compartments and, as a consequence, (B) to allocate or link a portion or all of the related claims or rights to each of the relevant Compartments as deemed fit at the discretion of the Board of Directors considering the total assets of each related Compartment, the benefit for each related Compartment in relation with the claim or right concerned and the return on investment of the investors in the related Compartment. Only in the exceptional circumstance that creditors and shareholders have rights that are not related to a specific Compartment, they shall have no rights to the assets of any such Compartments.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors, having created such Compartment, no resolution of the Board of Directors may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Management

Art. 9. Management. The Company is managed by a board of directors (each a “Director” and together the “Board of Directors”) appointed by a resolution of the Shareholders.

The Directors need not be Shareholders. The Directors may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole Director (the “Sole Director”) who assumes all the rights, duties and liabilities attached to the Board of Directors pursuant to these articles.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. In dealing with third parties, the Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director and, in case of plurality of directors, by two directors signing jointly. If the directors have been classified as class A and Class B directors, the Company shall only be bound by the joint signature of one class A director and one class B director. The power to bind the Company includes the power to act on behalf of the Company on all matters and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 12. Delegation of representation and Agent of the Sole Director or of the Board of Directors. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power have been delegated, but only within the limits of such power.

The Board of Directors will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 13. Meeting of the Board of Directors.

13.1. In case of plurality of Directors, the meetings of the Board of Directors are convened by any Director. The Board of Directors shall appoint a chairman.

13.2. The Board of Directors may validly debate and take decisions without prior notice if all the Directors are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4. The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority.

13.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.6. A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

13.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting.

13.8. Extracts shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director or during a meeting of the Board of Directors.

General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

14.1. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st May at 10.00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

14.2. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile or e-mail.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

14.3 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4. Decisions taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the Board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in written resolutions.

14.5. All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

14.6. Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall receive a form containing the precise wording of the text of the resolutions to be passed, which he shall fill in with his name, the number of shares he holds, his vote (“IN FAVOUR”, “AGAINST” or “ABSTENTION”) and his signature. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders. The forms must be sent to the Company not later than the date specified in the convening notice.

14.7. Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

Business year

Art. 15. Business year.

15.1. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31th of December of same year.

15.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Directors, the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.3. On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

- The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

- All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The Shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits over the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the Shareholder(s), for the payment of dividends to the Shareholders of the corresponding Compartment.

Art. 16. Distribution right of shares.

16.1. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the general meeting of Shareholders.

16.4. The Board of Directors may decide to pay interim dividends on the Shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Directors showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by virtue of the Law or the Articles.

Audit

Art. 17. Audit. The Company is audited by an external auditor (réviseur d'entreprises), appointed by the Board of Directors and chosen from the list of approved auditors held by the "Institut des Réviseurs d'Entreprises".

Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1. Without prejudice to the provisions contained in article 8 of the Articles, and subject to the authorisation of the Shareholders in a Shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Directors of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

18.2. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

18.3. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Act 2004 and Law and amendments thereto.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. The laws here above mentioned in Article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on December 31, 2016.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2017.

Exceptionally and in the respect of article 70 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the first annual general meeting will be held on February 17, 2017.

Subscription - Payment

All the thirty nine thousand (39,000) Shares representing the capital have been entirely subscribed by IP INVEST PTE LTD, pre-designated and represented as said before, and fully paid up in cash together with a share premium of three thousand nine hundred US Dollars (USD 3,900.-), therefore the amount of forty-two thousand nine hundred dollar (USD 42,900.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred Euros (EUR 2,300.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as Directors of the Company for an undetermined period:
 - (i) Mrs. Raissana BACAR, born in Mayotte (France), on 3 September 1983, professionally residing at 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Class A manager;
 - (ii) Mr. Quentin RUTSAERT, born on 7 September 1973 in Tienen (Belgium), professionally residing at 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Class A manager; and
 - (iii) Mr. Askold ROMANOV, born on 15 February 1980 in Moscow (Russia), residing at Novatorov Str. 40-2-114, 119421 Moscow, Russia, Class B manager.
- 2) In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one class A director and one class B director or by the signature of the Sole Director as the case may be.
- 3) The Company shall have its registered office at 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

IP INVEST PTE LTD, une limited private company, constituée et existant sous les lois de Singapour, inscrite à la Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201512433C, ayant son siège social au 126 Joo Seng Road, #02-02, Gold Pine Industrial Building, Singapour (368355),

ici représentée par Mrs. Raissana BACAR, employée, demeurant professionnellement au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 5 août 2015; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination sociale. Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Microstock Securitisation S.A.", ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi sur la Titrisation de 2004") et qui sera régie par les présents statuts de la Société (les "Statuts") et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

La Société peut disposer de sièges et de succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des droits de propriété intellectuelle, des valeurs mobilières de toutes sortes et de la propriété immobilière), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou d'actions émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou

toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, (iii) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de toute sorte de biens immobiliers et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission (mais pas par voie d'émission au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, d'actions, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut émettre des titres sous la forme nominative ou au porteur et un registre des titres nominatifs devra être conservés au siège social. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à USD 39.000,- (trente-neuf mille dollars US), représenté par 39.000 (trente-neuf mille) actions de USD 1,- (un dollar US) chacune ("Actions"). Les détenteurs d'Actions sont définis ci-après les "Actionnaires" et chacun un "Actionnaire".

Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des actions. Envers la Société, les Actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des actions. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Actionnaire, les Actions détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Compartiments

Art. 8. Compartiments. Le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le "Compartiment" ou les "Compartiments"). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil d'Administration créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil d'Administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'imposera aux tiers à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés par le Conseil d'Administration, comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil d'Administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ses actionnaires et créanciers. Le Conseil d'Administration peut décider (A) de considérer, même a posteriori, i.e. juste après leur naissance, certains droits des actionnaires ou créanciers, comme des droits nés de la constitution, du fonctionnement ou de la mise en liquidation de deux ou plusieurs Compartiments et, en conséquence, (B) d'allouer ou de lier toute ou partie des créances ou droits connexes à chacun des Compartiments concernés tel qu'il pourrait discrétionnairement le jugé opportuniste en tenant compte de l'actif total de chaque Compartiment, de l'avantage qui pourrait en résulter pour chaque

Compartiment en rapport avec la créance ou le droit concerné et du retour sur investissement des investisseurs du Compartiment concerné.

Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens d'un tel Compartiment. Ce n'est que dans des circonstances très exceptionnelles que les créanciers et actionnaires peuvent avoir des droits qui ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil d'Administration créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil d'Administration ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil d'Administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou d'autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Gérance

Art. 9. Gérance. La Société est administrée par un conseil d'administration (chacun un "Administrateur" et ensemble le "Conseil d'Administration") nommés par une résolution des actionnaire(s).

Les Administrateurs ne sont pas obligatoirement des Actionnaires. Les Administrateurs pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Actionnaire(s).

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration conformément à ces statuts.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas d'Administrateur Unique, valablement engagée par la seule signature de son Administrateur Unique, ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs. Si les administrateurs ont été classés parmi les classes A et B, il faudra nécessairement la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. Le pouvoir d'engager la Société comprend le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Art. 12. Délégation et Agent de l'administrateur unique et du conseil d'administration. La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui ce pouvoir a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le Conseil d'Administration détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Réunion du conseil d'administration.

13.1. En cas de pluralité d'Administrateurs, les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration nommera un président.

13.2. Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Administrateur pourra également nommer par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

13.4. Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration seront adoptées à une majorité simple.

13.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Administrateurs participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

13.6. Une décision écrite, signée par tous les Administrateurs, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil d'Administration.

13.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés aux réunions.

13.8. Des extraits seront certifiés par un Administrateur ou par toute personne désignée à cet effet par un Administrateur ou lors de la réunion du Conseil d'Administration.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires - Votes.

14.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra le 1^{er} mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux lieux, dates et heures indiqués dans les convocations.

Le quorum et la date requis par la Loi doivent être mentionnés dans la convocation de l'assemblée générale, sauf dispositions contraires.

14.2. Chaque action donne droit à une voix. Un Actionnaire pourra être représenté par un mandataire à une réunion des Actionnaires en le désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire).

Sauf exceptions prévues par la Loi, les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut prévoir d'autres conditions que les actionnaires devront satisfaire afin de pouvoir participer aux assemblées générales d'actionnaires.

14.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 Les décisions prises en assemblée générale des actionnaires doivent être consignées dans des procès-verbaux ("minutes") signés par les membres du Conseil d'Administration (bureau) et par les actionnaires qui le demandent. En cas d'actionnaire unique, ces décisions sont consignées dans des résolutions écrites. Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires doit être interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des actionnaires Exercice social

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil d'Administration et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout Actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15.3. Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

- Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

- Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

Les Actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique courante. Par une décision des Actionnaires l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux Actionnaires du Compartiment correspondant.

Art. 16. Droit de distribution des actions.

16.1. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, l'Administrateur Unique ou en cas de pluralité de Administrateurs, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Actionnaires.

16.4. Le Conseil d'Administration pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil d'Administration et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année comptable, augmenté

des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts.

Révision des comptes

Art. 17. Révision des comptes. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le Conseil d'Administration qui sera sélectionné dans la liste des réviseurs approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 8 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des Actionnaires accordée lors d'une assemblée des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses Actions pourront être rachetées par une décision du Conseil d'Administration de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les Actionnaires de ces Compartiments.

18.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Actionnaires en proportion des actions de chaque Compartiment détenues dans la Société.

18.3. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les Actionnaires s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation de 2004 ou la Loi.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Les lois mentionnées à l'article 1, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

1) Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

2) La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2017.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 17 février 2017.

Souscription - Libération

Les trente-neuf mille (39.000) actions représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par IP INVEST PTE LTD, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire augmentés d'une prime d'émission de trois mille neuf cents dollars US (3.900,- USD), de sorte que la somme de quarante-deux mille neuf cents dollar US (42.900,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Attestation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant comme indiqué ci-dessus la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

1) L'Actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes administrateurs et pour une période indéterminée:

(i) Madame Raissana BACAR, née le 3 septembre 1983 à Mayotte (France), demeurant professionnellement au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administratrice de classe A;

(ii) Monsieur Quentin RUTSAERT, né le 7 septembre 1973 à Tienen (Belgique), demeurant professionnellement au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de Classe A; et

(iii) Monsieur Askold ROMANOV, né le 15 février 1980 à Moscou (Russie), demeurant à Novatorov Str. 40-2-114, 119421 Moscow, Russie, administrateur de Classe B.

2) Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, ou par la signature de l'administrateur unique le cas échéant.

3) Le siège social de la Société est établi au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. BACAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 août 2015. 2LAC/2015/19018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144960/561.

(150158000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

KPS LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

En date du 25 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B, avec effet au 31 août 2015;

- Nomination de Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KPS Luxco SARL

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015144927/17.

(150158012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Lagardere Travel Retail Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.599.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept août.

Par devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LAGARDERE TRAVEL RETAIL SAS, société par actions simplifiées, avec siège social situé au 2, rue Lord Byron à F-75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 814 732, dûment représentée par Maître Dorothee CIOLINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée à Paris, le 28 juillet 2015,

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Lagardere Travel Retail Luxembourg, (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Sandweiler par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'aménagement, l'exploitation et le développement de surfaces commerciales (en ce compris les espaces de restauration) dans les zones de transport au Luxembourg (aéroports, gares, etc.).

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences accordées à ses filiales, sous-filiales, ou à toutes autres sociétés du groupe, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis relatifs notamment à des logiciels, marques, brevets, données, savoir-faire, études, analyses, et tous autres biens incorporels pouvant faire l'objet de droit réel, de monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

La Société peut également fournir tous services et assistance en toutes matières telles que commerciales, financières ou juridique, etc., exclusivement dans le cadre d'opérations intra-groupe.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra, dans les limites de la loi, emprunter et faire en outre toutes autres opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérant unique ou conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants agissant de façon conjointe.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers soit par la signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de procéder au paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires dont elle détermine la date de versement et le montant sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts	Libération
Lagardère Travel Retail SAS	EUR 12.500	500	12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Pascal Le Droff, né le 12 décembre 1966 à Villeneuve Saint Georges, France, demeurant professionnellement, Aéroport de Luxembourg, 4, rue de Trèves, L-2632 Findel;

l'associé unique précise que le gérant a tout pouvoir pour engager la Société pour tout acte engendrant une dépense inférieure deux cent mille (200.000) euros. Au delà, le gérant devra obtenir l'accord préalable écrit de l'associé unique. Toutefois par exception à la limite posée précédemment, le gérant pourra effectuer seul, sans l'accord de l'associé unique, l'ensemble des paiements en faveur de l'aéroport de Luxembourg, et ce quelque soit leur montant.

2. Le siège social de la Société est établi à Aéroport de Luxembourg, 4, rue de Trèves, L-2632 Findel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Ciolino, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 août 2015. GAC/2015/7151. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015144931/177.

(150158278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Lion/Polaris Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 199.559.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS
Le notaire

Référence de publication: 2015144933/11.

(150158116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Lou Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 176.942.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lou Coiffure S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015144936/12.

(150158228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

BPI IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 192.409.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 17 août 2015

En date du 17 août 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Thomas Edward Lockyer WALSH, né le 10 juin 1977 à Colchester, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 25, Sackville Street, W1S 3AX Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société à partir du 28 août 2015 est composé comme suit:

- Monsieur John F. HARVEY III, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Edward Lockyer WALSH, gérant de catégorie A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2015.

BPI IX S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015145827/22.

(150159558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Luxembourg Fund Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.332.

EXTRAIT

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 et les comptes de pertes et profits ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015144939/14.

(150157958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.994.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 août 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Melville S.r.l., ayant son siège social à IT-20122 Milan, 25 Viale Bianca Maria, inscrite au registre de commerce de Milan sous le n° 08852380966	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 25.08.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015144940/20.

(150157864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Rapid Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.125,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.599.

EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer, en date du 20 août 2015 et avec effet immédiat, Monsieur Ian Boyland, résidant au 25, rue Schlammees, L-5770 Weiler-la Tour, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Madame Kimberly Terjanian, gérant de catégorie A

Madame Lai May Lee, gérant de catégorie A

Monsieur Keith Greally, gérant de catégorie B

Madame Anita Lyse, gérant de catégorie B

Monsieur Ian Boyland, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rapid Acquisition Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015145038/20.

(150157857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Laser Analytica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 189.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015144942/11.

(150158061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Leconservateurluxembourgeois S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 180.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015144943/11.

(150158238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Schahin Luxembourg Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.443.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 4 août 2015

En date du 4 août 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Il est également porté à la connaissance des tiers que le siège social d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de la société, a été transféré au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015145058/17.

(150157818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Digital Services XLVIII Top-Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 199.614.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XLVIII Top-Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 26th August 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XLVIII (GP) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194460 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XLVIII Top-Holding S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and

the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 26th August 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XLVIII Top-Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 42242

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XLVIII (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 194460 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XLVIII Top-Holding S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 26. August 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015145307/79.

(150158650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015144949/12.

(150157949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Madrage General Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.558.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

John Christian

Référence de publication: 2015144953/12.

(150158135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Mallinckrodt Windsor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 196.469.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015144954/11.

(150158564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.939.419,27.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.379.

Il résulte des résolutions prises par AZ Electronic Materials Group S.à r.l. agissant en tant qu'associé unique de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 25 Août 2015 au siège social de la Société que:

- La démission de Mr Stefan Schröder de son mandat de gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

- La nomination de Mr Benedikt Ernst, né le 15 Avril 1973 à München, Allemagne, résidant à Jugenheimer Str. 12K, 64673 Zwingenberg, Allemagne, en tant que gérant de la Société et ce pour une durée indéterminée, a été acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Août 2015.

Pour Ridgefield Acquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015145042/19.

(150158121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Management et Services Urbains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 185.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANAGEMENT ET SERVICES URBAINS S.à.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015144955/11.

(150158085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Codenvy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.848.

In the year two thousand fifteen, on the eighteen day of the month of August,
Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Christel DETREMBLEUR, private employee, residing professionally at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

acting as special proxyholder of the Board of Directors of the company Codenvy S.A., having its registered office at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a resolution of the Board of Directors adopted on August 7, 2015, a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacity, asked the notary to document that:

I.- The company Codenvy S.A. was incorporated on November 19, 2012 by deed of the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 3062 of December 20, 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 172.848. The Company has currently an entirely paid up share capital of fifty-three thousand three hundred four Euros and nineteen cents (EUR 53.304,19) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one cent (EUR 0.01) per share and by two million two hundred thirty thousand four hundred nineteen (2,230,419) category A preferred shares (the "A Shares") with a par value of one cent (EUR 0.01) per share.

Article 5 (five), paragraph 5 (five) and 6 (six) of the Articles of Incorporation, state that:

"In addition to its share capital referred to in article 5, §1 and the authorized capital referred to in article 5, §7, the Company has an authorized capital of four thousand six hundred seventy-seven Euros and one cent (EUR 4,677.01), according to which the board of directors is authorized, during a period expiring on 9 January 2018, to issue in one or several times, if necessary without reserving the preferential right of subscription of the current shareholders of the Company, a maximum number of four hundred sixty-seven thousand seven hundred and one (467.701) A Shares, each having a par value of one cent (EUR 0.01), together with a share premium of two Euros and forty-eight cents (EUR 2.48) per A Share, corresponding to a total subscription price of one million one hundred sixty-four thousand five hundred seventy-five Euros and forty-nine cents (EUR 1,164,575.49).

In accordance with article 32-3, (5) of the law 10 August 1915 on commercial companies, the board of directors is authorized, during a period expiring on 9 January 2018, to suppress and/or waive the preferential subscription rights granted to the shareholders and

- to reserve the subscription of one hundred fifty-three thousand three hundred eighty-nine (153,389) A Shares to the benefit of persons to be designated by the board of directors;

- to reserve the subscription of three hundred fourteen thousand three hundred twelve (314,312) A Shares to the benefit of LB 2 LLC, a California limited liability company.

II.- The Board of Directors meeting of June 16, 2015, has decided to proceed to an increase of the share capital by EUR 3,143.12- (three thousand one hundred forty-three Euros and twelve cents) in order to bring it from its current amount of

EUR 53,304.19 (fifty-three thousand three hundred four Euros and nineteen cents) to EUR 56,447.31 (fifty-six thousand four hundred forty-seven Euros and thirty-one cents) by the issue of 314,312 (three hundred fourteen thousand three hundred twelve) category A preferred shares of EUR 0.01 (one cent) each, vested with the same rights and advantages as the existing category A preferred shares, accompanied with a share premium amounting to EUR 2.48 (two Euro forty-eight cents) per issued category A preferred share.

III.- The Board of Directors has admitted to the subscription of the new 314,312 (three hundred fourteen thousand three hundred and twelve) category A preferred shares of EUR 0.01 (one cent) each, the company Toba Capital Fund II LLC, with registered office at 2560 E. Chapman Avenue, 173, 92869 Orange, California, USA, in conformity with article 5 of the by-laws of the Company.

IV.- The capital increase has been entirely paid up by a global contribution in cash amounting to EUR 782,636.88.- (seven hundred eighty-two thousand six hundred thirty-six Euros and eighty-eight cents), which amount to the extent of EUR 3,143.12 (three thousand one hundred forty-three Euros and twelve cents) is allocated to the share capital, the difference of EUR 779,493.76 (seven hundred seventy-nine thousand four hundred ninety-three Euros and seventy-six cents) being paid up to the share premium account, wired to the bank account of the Company so that the amount of EUR 782,636.88.- (seven hundred eighty-two thousand six hundred thirty-six Euros and eighty-eight cents), was put at the free disposal of the latter, which fact has been proved to the undersigned notary by production of subscription and payment evidence.

V.- As a consequence of this capital increase, the 1st (first), the 5th (fifth) and the 6th (sixth) paragraphs of article 5 (five) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

the 1st (first) paragraph of article 5 (five):

“The share capital is set at fifty-six thousand four hundred forty-seven Euros and thirty-one cents (EUR 56,447.31) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one cent (EUR 0.01) per share and by two million five hundred forty-four thousand seven hundred thirty-one (2,544,731) category A preferred shares (the "A Shares") with a par value of one cent (EUR 0.01) per share.”;

the 5th (fifth) and the 6th (sixth) paragraphs of article 5 (five):

“In addition to its share capital referred to in article 5, §1 and the authorized capital referred to in article 5, §7, the Company has an authorized capital of one thousand five hundred thirty-three Euros and eighty-nine cents (EUR 1,533.89), according to which the board of directors is authorized, during a period expiring on 9 January 2018, to issue in one or several times, if necessary without reserving the preferential right of subscription of the current shareholders of the Company, a maximum number of one hundred fifty-three thousand three hundred eighty-nine (153,389) A Shares, each having a par value of one cent (EUR 0.01), together with a share premium of two Euros and forty-eight cents (EUR 2.48) per A Share, corresponding to a total subscription price of three hundred eighty-one thousand nine hundred thirty-eight Euros and sixty-one cents (EUR 381,938.61).

In accordance with article 32-3, (5) of the law 10 August 1915 on commercial companies, the board of directors is authorized, during a period expiring on 9 January 2018, to suppress and/or waive the preferential subscription rights granted to the shareholders and

- to reserve the subscription of one hundred fifty-three thousand three hundred eighty-nine (153,389) A Shares to the benefit of persons to be designated by the board of directors.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at EUR 2,500.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme Codenvy S.A., ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 7 août 2015, dont une copie, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agît, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme Codenvy S.A., constituée en date du 19 novembre 2012 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3062 du 20 décembre 2012, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 172848. La Société dispose actuellement d'un capital social intégralement libéré s'élevant à cinquante-trois mille trois cent et quatre euros dix-neuf centimes (EUR 53.304,19), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et par deux millions deux cent trente mille quatre cent dix-neuf (2.230.419) actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

L'article 5 (cinq), alinéas 5 (cinq) et 6 (six) des statuts stipule que:

«En supplément du capital social mentionné à l'article 5, §1 et du capital autorisé mentionné à l'article 5, §7, la Société a un capital autorisé de quatre mille six cent soixante-dix-sept euros et un centime (EUR 4.677,01), en vertu duquel le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 9 janvier 2018, à émettre, en une ou plusieurs fois, si nécessaire sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels de la Société, un nombre maximal de quatre cent soixante-sept mille sept cent et une (467.701) Actions A, chacune ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01), avec une prime d'émission de deux euros et quarante-huit centimes (EUR 2,48) par Action A, correspondant à un prix de souscription total d'un million cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-quinze euros et quarante-neuf centimes (EUR 1.164.575,49).

Conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le 9 janvier 2018, à supprimer et/ou limiter le droit préférentiel de souscription accordé aux actionnaires et

- de réserver la souscription de cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-neuf (153.389) Action A au bénéfice de personnes que le conseil d'administration désignera lui-même et

- de réserver la souscription de trois cent quatorze mille trois cent douze (314.312) Action A au bénéfice de LB 2 LLC, une compagnie à responsabilité limitée de droit Californien.

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 16 juin 2015, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de trois mille cent quarante-trois euros et douze centimes (EUR 3.143,12-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois mille trois cent quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 53.304,19) à cinquante-six mille quatre cent quarante-sept euros trente et un centimes (EUR 56.447,31), par l'émission de trois cent quatorze mille trois cent douze (314.312) actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de préférence de catégorie A existantes, assorties d'une prime d'émission de deux euros quarante-huit cents (EUR 2,48) par action de préférence de catégorie A émise.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des trois cent quatorze mille trois cent douze (314.312) nouvelles actions de préférence de catégorie A, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, la société Toba Capital Fund II LLC, ayant son siège social au 2560 E. Chapman Avenue, 173, 92869 Orange, Californie, Etats-Unis, conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

IV.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en numéraire global s'élevant à sept cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-six euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 782.636,88), dont le montant de trois mille cent quarante-trois euros et douze centimes (EUR 3.143,12-) est alloué au capital social et la différence de sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-seize centimes (EUR 779.493,76) au compte de prime d'émission, versé à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de sept cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-six euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 782.636,88-), a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, le 1^{er} (premier), le 5^{ème} (cinquième) et le 6^{ème} (sixième) alinéa de l'article 5 (cinq) des statuts sont modifiés et auront dorénavant les teneurs suivantes:

le 1^{er} (premier) alinéa de l'article 5 (cinq):

«Le capital social est fixé à cinquante-six mille quatre cent quarante-sept euros et trente-et-un centimes (EUR 56.447,31) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) par action (les «Actions Ordinaires») et par deux millions cinq cent quarante-quatre mille sept cent trente-et-une (2.544.731) «actions de préférence de catégorie A» (les «Actions A») d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) par action.»;

les 5^{ème} (cinquième) et 6^{ème} (sixième) alinéas de l'article 5 (cinq):

«En supplément du capital social mentionné à l'article 5, §1 et du capital autorisé mentionné à l'article 5, §7, la Société a un capital autorisé de mille cinq cent trente-trois euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 1.533,89), en vertu duquel le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 9 janvier 2018, à émettre, en une ou plusieurs fois, si nécessaire sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels de la Société, un nombre maximal de cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-neuf (153.389) Actions A, chacune ayant une valeur nominale de un

centime (EUR 0,01), avec une prime d'émission de deux euros et quarante-huit centimes (EUR 2,48) par Action A, correspondant à un prix de souscription total de trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente-huit euros et soixante et un centimes (EUR 381.938,61).

Conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le 9 janvier 2018, à supprimer et/ou limiter le droit préférentiel de souscription accordé aux actionnaires et

- de réserver la souscription de cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-neuf (153.389) Actions A au bénéfice de personnes que le conseil d'administration désignera lui-même.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 2.500.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la prédite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015145258/180.

(150158788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Math Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 13, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 198.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015144956/12.

(150157814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Medina Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.380,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015144957/12.

(150158387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Machine Plants 3 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 4-10, Aline an Emile Mayrischstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 88.939.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144961/10.

(150158002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Research Invest Protocol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 142.102.

EXTRAIT

En date du 02 janvier 2015 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé ce qui suit: -

- Accepter avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, Wing D, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99746 comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Accepter avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, Wing D, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99747 comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Accepter avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, Wing D, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99739 comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 02 janvier 2015.

Pour Research Invest Protocol S.A.

Référence de publication: 2015145040/20.

(150158324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Mado Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.905.

EXTRAIT

En date du 06 août 2015, le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit:

- Accepter avec effet immédiat, le renouvellement du mandat de Mme Hendrika Vanthyune ayant son adresse professionnelle au 12D, Impasse Drosbach, Wing D, L-1882 Luxembourg comme Administrateur Unique jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Pour Mado Invest S.A.

Référence de publication: 2015144962/14.

(150158447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Manimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 142.168.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANIMMOLUX S.A., constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2595 du 23 octobre 2008, ayant son siège social à L-2514 Luxembourg, 15, Rue Jean-Pierre Sauvage et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 142168 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joannes de Moor, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- transférer le siège social de la Société de L-2514 Luxembourg, 15, Rue Jean-Pierre Sauvage à L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann avec effet immédiat.

- modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société.

- divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-2514 Luxembourg, 15, Rue Jean-Pierre Sauvage à L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société est modifiée et aura la teneur suivante:

Art. 4. Première phrase. "Le siège social est à établi dans la commune de Schuttrange."

Implicite à la première résolution, l'assemblée décide par ailleurs d'adapter la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 8. Première phrase. "L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 16 heures."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Pierre Dias, Joannes de Moor, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24323. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015144964/64.

(150158314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Marine Locations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.363.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 10/10/2014, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société MARINE LOCATIONS S.A, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.363 n'est plus situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015144966/14.

(150158371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

St James Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.730.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale prises en date du 24 juin 2015

L'assemblée générale a accepté la démission de la société JENVILLE S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec date d'effet au 1^{er} juillet 2015.

L'assemblée générale a nommé la société FIREWALL HOLDING S.A., avec siège social à East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Panama sous le numéro 523737, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145084/16.

(150157822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

MBM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 191.338.

Je soussigné Mr. MUJKIC JOE, demeurant à KAYL L-3673 démissionne avec effet immédiat du Conseil d'Administration de la société MBM LUX Sa. Ayant son siège social à 105, route de Luxembourg L-6562 Echternach /Luxembourg. Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191338.

Kayl, le 27/07/2015.

Joe MUJKIC.

Hiermit kündige Ich den sofortigen Austritt aus dem Verwaltungsrat der Firma MBM LUX Sa. Mit Sitz in 105, route de Luxembourg L-6562 Echternach /Luxembourg an. Eingeschrieben im Handelsregister von Luxemburg unter der Nr. B191338.

Kayl, den 27/07/2015.

Joe MUJKIC.

Référence de publication: 2015144968/15.

(150158179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Mediaxim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 144.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144969/10.

(150158379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Memola & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 135.134.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015144971/11.

(150158005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Cognetas II Italy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 156.320.

Par résolutions prises en date du 27 août 2015, l'associé unique de Cognetas II Italy Holdings S.à.r.l.:

- a reconnu la démission de Monsieur Christophe Ponticello de sa qualité de gérant de la société avec effet immédiat,
- a décidé de nommer Monsieur Efisio Mura, né le 4 mars 1984 à Cagliari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat,

- a décidé de nommer Monsieur Matthew James, né le 24 juin 1970 à Roehampton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2nd Floor, 10 Lower Grosvenor Place, Londres SW1W 0EN, Royaume-Uni comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 août 2015.

Référence de publication: 2015145262/18.

(150158978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

MGM Carbon Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.502.

Par résolutions signées en date du 24 août 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Dieter Jong, avec adresse professionnelle au 28, Oudstrijderslaan, 3070 Kortenberg, Belgique, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de John Christopher Mackle, avec adresse au 501, Brickell Key Drive, Suite 501, 33131 Miami, Florida, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144972/15.

(150158437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

MOCON Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Maire-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 167.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015144976/11.

(150158212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Mominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOMINVEST S.A.

Référence de publication: 2015144978/10.

(150158534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

CBB DEV 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.483.

EXTRAIT

- Messieurs Didier GRESPIER, Andrew Michael JAMIESON et Christian BÜHLMANN ont démissionné de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 1^{er} août 2015.

- M. Didier GRESPIER a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} août 2015 pour une durée illimitée.

- M. Andrew Michael JAMIESON a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} août 2015 pour une durée illimitée.

- M. Christian BÜHLMANN a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} août 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CBB DEV 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015145280/18.

(150159062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

LB Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 136.138,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB Dame LP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015145481/11.

(150159234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

La Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 166A, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 151.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 août 2015.

Référence de publication: 2015145479/10.

(150159066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.
